

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



coralie.benech@snepfsu.net

L'édito

Ne rien lâcher !

Le président et le premier ministre sont engagés dans des campagnes de communication. Tout est coup d'éclat et l'un comme l'autre avancent dangereusement avec des idées simplistes et réactionnaires. Dans un long discours, G. Attal renvoie la violence des jeunes à des responsabilités strictement individuelles sans jamais faire référence à la violence de la société, violence car les jeunes n'ont pas de perspective d'emploi, violence de la ghettoïsation des logements, des écoles, violence qui va s'aggraver avec les mesures « choc des savoirs ». Le tri des élèves, le tout répressif, les sanctions à l'école comme réponse à une jeunesse en souffrance qui a besoin de perspectives, de prévention et d'accompagnement. Les gouvernements Macron ont supprimé plus de 8 000 postes depuis 2017, et des milliers d'emplois d'éducateurs-rices. Quelle image est renvoyée à cette jeunesse ? Quelle image encore lorsque la moitié des membres du gouvernement a été mise en examen et lorsque plus d'une moitié est millionnaire ?

La violence existe, elle est insupportable. Les derniers événements atroces de Montpellier, de Viry-Chatillon nous interpellent. Mais au SNEP et à la FSU nous voyons d'autres réponses que la répression. Il est nécessaire d'investir dans l'école, dans la jeunesse, dans les services publics pour réduire les inégalités, car d'autres choix économiques et politiques sont possibles.

À l'approche des élections européennes, la percée de l'extrême droite ne doit pas être considérée comme une fatalité, il faut œuvrer partout pour que chaque citoyen-ne aille voter pour des candidat-es qui portent nos valeurs et nos revendications.

Les 1^{er} mai, 25 mai et 9 juin, mobilisons-nous massivement. ■

CE BULLETIN CONTIENT 1 ENCART

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoît Hubert • Imprimerie R.A.S, 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0624 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E-Mail : bulletin@snepfsu.net - SITE INTERNET : <http://www.snepfsu.net> • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM.D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : 05.55.24.14.03 - E. Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL - FSU, UNSA, SUD, SGEN CFTD, CGT - 19 AVRIL 2024

Non au « Choc des savoirs », oui au choc des moyens et des salaires Toujours à l'offensive au 3^{ème} trimestre !

Depuis le mois de janvier, les personnels, à l'appel de nos organisations syndicales, sont mobilisés contre le « Choc des savoirs ». Cet ensemble de mesures, du premier degré au second degré, dessine les contours d'un modèle d'École passéiste et conservateur. Il vise à généraliser le tri des élèves dès le plus jeune âge, notamment par les groupes de niveaux, mais aussi en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en LGT ou LP et en faisant du DNB une barrière à l'entrée au lycée.

Ces mesures détériorent aussi nos métiers en remettant en cause notre liberté pédagogique. Elles vont désorganiser nombre d'enseignements par la mise en place de barrettes dans un contexte de dégradation des conditions de travail. Elles dépossèdent les enseignant-es de leur expertise professionnelle notamment par la mise en place de manuels labellisés répondant à un modèle pédagogique unique issu du Conseil scientifique de l'Éducation nationale mais également par l'imposition d'évaluations nationales standardisées à tous les niveaux. Alors que les conditions de travail sont déjà dégradées, elles vont provoquer toujours plus de souffrance au travail. De plus,

en supprimant les postes, en refusant de donner les moyens nécessaires pour fonctionner, en refusant les revalorisations indiciaires pour les personnels et en annonçant près de 700 millions d'euros de coupes budgétaires, le gouvernement fait le choix de l'austérité. Nous portons une tout autre ambition pour la jeunesse !

Nos organisations ont impulsé une campagne qui fait bou-

ger les lignes par des actions diverses et inscrites dans la durée. Nous avons mené avec force et détermination la bataille des idées sur les groupes de niveaux, rassemblant une grande partie de la profession et des parents : dans la communauté éducative, comme au-delà, les groupes de niveaux apparaissent pour ce qu'ils sont, un dangereux outil de tri social des élèves. Mais c'est bien tout

le « Choc des savoirs » qui est dangereux pour les élèves, les personnels et l'avenir de l'École publique. L'émotion et la colère ressenties par les communautés éducatives sont vives bien au-delà du collège. C'est bien le sens et les missions du service public et particulièrement la lutte contre la ségrégation sociale et scolaire qui sont percutés et remis en cause. ■

Un plan d'action dans la durée... pour gagner !

Nos organisations continuent d'exiger l'abandon de l'ensemble des mesures « Choc des savoirs » et affirment qu'elles ne trieront pas les élèves à la rentrée. Elles exigent aussi un investissement massif (moyens et salaires des personnels) pour l'École publique et la réussite de tous les élèves. Elles proposent un plan d'action pour tout le troisième trimestre afin de poursuivre et amplifier la mobilisation :

- soutien à toutes les initiatives et actions en cours,
- organisation d'actions sous des formes diversifiées et soutien à toutes les mobilisations locales (par exemple, grèves, pétition, réunions publiques,

rassemblements, actions diverses d'écoles et d'établissements...),

- poursuite de la campagne de signatures de la pétition intersyndicale sur le « choc des savoirs »,
- poursuite de la campagne de signatures de la pétition intersyndicale pour demander la fin du caractère obligatoire des évaluations nationales standardisées et généralisées,
- organisation de réunions publiques avec les parents d'élèves,
- vote de motions en conseil des maîtres et en conseil d'école et vœux en CA contre le choc des savoirs,

- présentation en CA de propositions d'organisations pédagogiques qui permettent de ne pas trier les élèves,
- refus de constituer les groupes en conseils école-collège avec motion commune à lire dans cette instance,
- participation massive à la journée de mobilisation du 1^{er} mai,
- organisation le samedi 25 mai d'une journée nationale d'action avec des manifestations en région et à Paris « contre le Choc des savoirs, pour le choc des moyens et des salaires pour l'École publique ».



polo.lemonnier@snepfusu.net

Haro sur la Fonction Publique : Guerini persiste et signe !

Après l'imposition de la loi dite de transformation de la Fonction Publique de 2019, dont aucun bilan n'a été fait, le ministre Guerini, reconduit tardivement à son poste par Macron, a une mission : terminer la liquidation du statut ! En premier lieu, il est primordial pour ce pouvoir de remettre en cause la logique de carrière séparant le grade de l'emploi, en instaurant une rémunération au mérite pour soi-disant dynamiser et motiver les équipes. C'est bien évidemment à rebours des besoins, puisque les agent-es de la Fonction Publique sont recrutés pour servir l'intérêt général et la concurrence qu'instillerait le mérite impacterait la solida-

rité nécessaire des collectifs de travail. Pire, le ministre Guerini se répand dans les médias sur la prétendue difficulté à se séparer des fonctionnaires qui seraient défaillant-es. Il laisse à penser qu'il y aurait de nombreux cas de dysfonctionnements, jetant l'opprobre sur le fonctionariat. Pourtant, le licenciement dans la Fonction Publique est d'ores et déjà possible et ce n'est pas un tabou contrairement à ce qu'il sous-entend. Procéder ainsi participe du fonctionnaire bashing, alors que la Fonction Publique peine sérieusement à recruter compte tenu des conditions de travail et de la faiblesse des rémunérations. Cette nouvelle réforme envisagée s'appuie, comme à l'habitude, sur les

vieilles et habituelles rengaines libérales pour remettre en cause un modèle progressiste de la Fonction Publique qui a présidé à sa mise en place en 1946 par le ministre Thorez et renforcé en 1983 par Anicet Le Pors. Ce n'est pas l'intérêt général qui anime ce pouvoir mais bel et bien une visée libérale et marchande de la société. Ce projet de loi devrait être soumis au vote des parlementaires à l'automne 2024, il faudra y opposer une mobilisation massive dans les 3 champs de la Fonction Publique. Il en va de notre intérêt mais aussi et surtout des usager-es sous peine de subir une nouvelle dégradation des services publics. ■

pascal.anger@snepfusu.net

Déficit, dette, économies Halte à la désinformation idéologique !



La musique permanente politico-médiatique anxiogène sur la dette, les dépenses publiques et le déficit public, et qui impliquerait comme unique solution des économies de la DP⁽¹⁾, vise la poursuite de la destruction de l'État social en affaiblissant nos services publics et la protection sociale (PS).

Rappelons certaines réalités :

- Le budget d'un État ne fonctionne pas comme un ménage, une entreprise ou une collectivité pour différentes raisons... Sa finalité première n'est pas d'être à l'équilibre mais de faire fonctionner la société dans l'intérêt général.
- Le déficit public budgétaire d'un État est toujours un excédent pour la sphère privée dont les citoyen-nés, les entreprises, mais aussi les collectivités, les services publics...
- La charge (intérêt) de la dette publique⁽¹⁾ (CDP) annuelle

reste largement inférieure en % aux PIB des années 2010. Les prévisions alarmistes d'une envolée pour 2027 sont contredites et même infirmées pour 2023 (en exécution, la CDP pour 2022 a été de 52,7 milliards (Mds) et pour 2023 de 50,1 Mds...). Le capital emprunté quant à lui est remboursé par un autre emprunt au bout de l'échéance (« Faire rouler la dette »).

- Le rabâchage de ratio type dette/PIB est un non-sens⁽¹⁾ et l'utilisation des agences de notations sont des outils pour faire peur sur la dette.

- Autre contrevérité : les dépenses publiques ne sont pas une part du PIB. La moitié est liée à la PS, redistribuée et issue pour beaucoup des cotisations sociales. De plus, les services publics contribuent pour au moins 18 % au PIB⁽¹⁾ : En fait de nombreux débats démocratiques sont posés, d'autres choix sont possibles⁽¹⁾.

Pour agir, signez la pétition⁽¹⁾ « 60 Mds c'est possible... » ■

(1) Détails et précisions sur le site du SNEP-FSU, rubrique Agir / Outils d'analyse

polo.lemonnier@snepfusu.net

FSU-CGT Point d'étape

Conformément aux mandats adoptés au congrès de Metz, la FSU a engagé un travail en commun avec la CGT depuis la fin novembre 2023. Face aux défis qui sont devant nous : crise sociale et environnementale notamment, mais aussi face à la perspective d'une extrême droite qui ne cesse de progresser, le syndicalisme de transformation sociale que nos 2 organisations portent doit progresser, gagner du terrain et se renforcer. Dans le contexte actuel, c'est une ardente nécessité de mener la double besogne que nous confère la charte d'Amiens si nous voulons dépasser le système capitaliste qui broie notre modèle social. Rassembler et organiser les travailleurs et travailleuses au plus près de leur lieu d'exercice, déve-

lopper les luttes collectives avec comme objectif qu'elles soient massives et à vocation majoritaire tout en poursuivant l'indispensable travail en direction du politique, c'est tout l'objet de ce travail en commun. Cela implique de mieux se connaître, de faire un bilan sans concession de ce qui nous rassemble mais aussi de ce qui nous divise, pour avancer ensemble et en permettant que d'autres nous rejoignent, pour construire à terme un nouvel outil syndical, sans négliger aucune des composantes. Cette perspective d'un mouvement syndical unifié, qui mette fin à l'émiettement, a comme préalable l'urgence de renforcer l'adhésion dans nos organisations et de développer un corpus revendicatif commun, pour construire l'unité d'action à la base, partout où c'est possible. ■



andjelko.svrldin@snepfusu.net

Choc des savoirs, c'est toujours non !

La formule médiatique inventée par les équipes de G. Attal, à l'époque où ce dernier était le ministre de l'éducation, ne trompe personne. L'ambition de la réforme au nom mensonger n'est autre que de démanteler le collège unique en tant que porteur d'espoir pour les enfants des classes populaires d'échapper à leur « sort », à l'assignation sociale.

La vieille croyance que l'inné est plus fort que tout se traduit par le regroupement des élèves les plus en difficulté, avec l'idée qu'ainsi, ils pourraient mieux réussir. De l'autre côté, en mettant les plus fort-es ensemble, on retrouve de l'échec au sein de leur groupe.

Le tri social est programmé. L'École change de paradigme. Le ministère et le gouvernement tournent définitivement le dos à la visée émancipatrice pour toutes de l'école publique.

Lors de son Conseil délibératif national, le SNEP-FSU a pu faire le constat des problèmes spécifiques à notre métier. L'avancement des préparatifs des emplois du temps pour l'année prochaine et des « barrettes »

des groupes de niveaux, privent les équipes d'EPS de certains créneaux. À certains endroits, les tensions relatives aux créneaux sur les équipements sportifs risquent d'être difficiles à gérer. Le même problème touche les AS. Les collègues proposant les entraînements sur la pause méridienne voient les créneaux parfois bloqués pour les groupes de niveaux. Sans compter la tension exercée sur les DHG et le transfert des heures de soutien en natation vers le français et les mathématiques.

Pour les raisons de fond, c'est-à-dire la hiérarchie des disciplines installée via les prétendus fondamentaux, et les difficultés voire l'empêchement d'organiser les enseignements de l'ensemble des disciplines, dont l'EPS, nous appelons la profession à résister à la mise en place de la réforme. De nombreux établissements se mettent en mouvement (grèves, rassemblements avec les parents d'élèves, etc.). Nous devons agir ensemble en élargissant les mobilisations et avec le mot d'ordre : nous ne trierons pas nos élèves ! ■

sébastien.beorchia@snepfusu.net

Usure professionnelle et fins de carrière Le SNEP-FSU reçu par le ministère

Le 27 mars dernier, le SNEP-FSU était reçu par le DGRH du ministère de l'éducation nationale. L'objet de l'audience portait sur l'usure professionnelle et les fins de carrière des enseignant-es d'EPS, sujet plus que jamais d'actualité au regard des conséquences de la réforme des retraites de 2023 sur l'allongement des carrières des personnels.

C'est sur la base des deux enquêtes du SNEP-FSU, de 2021 et de 2023, que s'engageaient les échanges. La question du nouveau dispositif de retraite progressive était alors abordée, en particulier sur ses conditions d'accès bien trop restrictives. Nous avons présenté 10 propositions de nature à permettre l'exercice du « travail bien fait » figurant en conclusion des enquêtes. Une attention particulière a été prêtée à la question des aménagements de fins de carrière, la suppression d'imposition des deux HSA en fin de carrière et à la quotité horaire de travail journalier.

Enfin, au regard des données générées figurant dans les différentes enquêtes, les échanges se sont poursuivis autour de la santé des enseignantes d'EPS au travail. Problématique globale à la santé des femmes au travail, mais abordée au prisme de la spécificité d'exercice de notre métier et des temps du travail dans leurs rapports à la vie procréative et hormonale des femmes. L'allongement du congé de maternité a été abordé ainsi que la mise en place d'un congé menstruel sans certificat médical ni journée de carence.

Dans la continuité du travail engagé, le SNEP-FSU a fait une demande d'audience au ministère de la transformation et de la fonction publiques qui a reçu une réponse positive. ■



Enquête « usure professionnelle et fins de carrière 2023 » : les résultats

En 2021, l'enquête du SNEP-FSU mettait en évidence les formes particulières d'exercice du métier d'enseignant-e d'EPS et l'usure professionnelle qu'elles entraînent.

La production 2023 est à considérer comme un complément d'analyse, de la précédente enquête. Elle est recentrée sur les conséquences des risques professionnels, auxquels sont exposés les personnels, en termes d'accidentologie du travail et d'utilisation des différents types de congés et dispositifs existants.

Christophe ANSEL

Assises de la santé sécurité au travail des travailleur-ses

Ces assises ont réuni plus de 500 personnes les 13 et 14 mars 2024. Elles se sont tenues à l'initiative des 3 organisations syndicales FSU, CGT et Solidaires. Des associations telles que ATTAC, l'ANDEVA et bien d'autres ont contribué aux échanges. Des médecins, psychiatres, inspecteur-ices du travail, ergonomes... ont enrichi nos regards syndicaux.

3 représentants du SNEP-FSU sont venus y apporter leur expertise liée aux spécificités d'exercice du métier d'enseignant-e d'EPS qui rendent cette problématique particulièrement prégnante.

La santé sécurité au travail n'est pas le parent pauvre des considérations des employeurs que dans la fonction publique et l'éducation nationale. Les témoignages de relégation au second plan sont nombreux dans le privé. S'il en

était besoin, il a été confirmé que certes la prévention coûte cher mais qu'elle est indispensable.

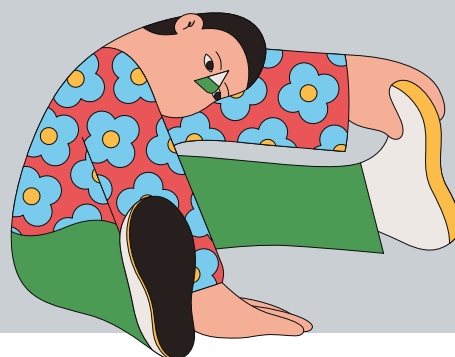
La perspective prochaine est la mobilisation du 25 avril, en effet l'OIT (organisation internationale du travail) a institué à cette date la journée internationale sur ce sujet. S'inscrira-t-elle au fil du temps dans le calendrier syndical à l'instar du premier mai ?

Les assises ont travaillé à un appel et donneront lieu à une 3^{ème} journée le 11 juin. Les organisations syndicales débattront des suites qu'elles veulent donner à cet appel. Mais il ne fait aucun doute que le sujet des conditions de travail n'est qu'effleuré. Tant que le travail pourra tuer ou mettre

en souffrance il nous faudra être vigilant-es. C'est bien l'ensemble de l'organisation du travail qu'il faut questionner

À l'issue de 4 demi-journées de commissions sur : femmes-santé-travail, accidents du travail-maladies professionnelles, santé-travail-environnement (amiante...), transformations et organisation du travail, une table ronde a réuni Benoit TESTE (FSU), Sophie BINET (CGT) et Murielle GUILBERT (Solidaires) pour clore les travaux.

Pour toute question sur votre santé contactez vos représentant-es SNEP-FSU et n'hésitez pas à consulter le site du SNEP-FSU qui a récemment été mis à jour. ■



MGEN. Première mutuelle des agents du service public

mgen

GRUPE vyv

Le sport-santé est une priorité pour MGEN

C'est aujourd'hui prouvé scientifiquement : la pratique sportive peut prévenir certaines pathologies, améliorer la santé des personnes malades et constitue un formidable levier pour une bonne santé mentale. Le sport est devenu un enjeu majeur de santé publique et de prévention.

Chez MGEN, nous sommes impliqués depuis de nombreuses années dans la promotion de l'activité physique à tous les moments de la vie auprès de nos adhérents mais aussi du grand public. Notre objectif ? Favoriser l'accès au sport de toutes et tous, quel que soit l'environnement social, financier ou culturel et quel que soit l'âge.

Sensibiliser aux bienfaits du sport dès le plus jeune âge

La sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique est d'autant plus efficace qu'elle commence dès le plus jeune âge, quand les réflexes et habitudes se mettent en place.

C'est pourquoi, depuis 2013, MGEN est partenaire des FitDays MGEN. En une quinzaine d'étapes partout en France, de mai à juillet, les FitDays MGEN initient au triathlon des enfants de 7 à 11 ans dans le cadre scolaire mais aussi familial et les sensibilisent à l'importance de la prévention via des activités originales. Cet événement rassemble plus de 15 000 enfants chaque année. MGEN soutient, par ailleurs, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Française des Œuvres Laïques de l'Éducation Physique (UFOLEP) dans l'organisation d'initiatives sur tout le territoire dès le plus jeune âge.

Nous sommes engagés aux côtés de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) notamment dans l'organisation des championnats de France UNSS de Cross Country et de Sport Partagé. Près de 5 000 élèves de collèges et de lycées venus de toute la France (métropole et Outre-mer), issus de qualifications régionales, participent chaque année à ces événements.



« En tant que prof d'EPS, je suis très engagée sur le sujet de la sédentarité des adolescentes, qui est un vrai sujet de santé publique. J'espère que mon parcours donne envie aux jeunes filles de pratiquer le basket ou un autre sport, leur montre que transpiration et féminité ne sont pas antinomiques ! »

Laëtitia Guapo
Athlète MGEN, championne du monde et d'Europe de basketball 3x3 en 2022.

Maintenir le réflexe sportif tout au long de la vie

Pour nos adhérents, nous avons développé de nombreux services liés au sport-santé. Vivoptim, par exemple, est une application qui propose un programme autour de l'activité physique pour prévenir les risques cardio-vasculaires et métaboliques. Le sport sur ordonnance permet aux adhérents en affection de longue durée (ALD) depuis moins de deux ans de se faire rembourser leur inscription à un club de sport à hauteur de 250 euros par an et ce, pendant deux ans.

Pour tous les publics, nous avons créé des dispositifs comme Mon Stade, reconnu « Maison sport-santé » par le ministère des Sports et le ministère de la Santé en 2020, et récemment habilité pour cinq ans par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France et la région académique Ile-de-France. Centre médico-sportif dédié à la promotion de l'activité de chacun à des fins de santé, Mon Stade évalue la condition physique pour proposer des programmes de sport adaptés à chacun.

Enfin, depuis 2014, parce que l'envie de faire du sport peut aussi provenir de personnalités inspirantes, MGEN a constitué une équipe, les Athlètes MGEN, composée de 11 championnes et champions engagés en faveur du sport-santé, des valeurs du sport et de grandes causes sociétales.

benoit.hubert@snepfusu.net

Ne rien lâcher à l'approche des JOP de Paris

Nous sommes à moins de trois mois des Jeux Olympiques et Paralympiques. Trop tôt encore pour en faire un bilan, mais aussi trop tard pour que l'héritage immatériel tourné vers les pratiques physiques et sportives de l'ensemble de la population, promis lors de la candidature, ait une réalité à la rentrée 2024. À l'étape actuelle, il nous faut miser sur l'impact que

pourraient avoir ces Jeux. Si certaines avancées dont il restera à faire le bilan réel sont à noter : pas de constructions inutiles, charte sociale pour permettre aux organisations syndicales de vérifier le respect des droits des travailleurs-euses, une certaine maîtrise des impacts environnementaux... avancées en comparaison des dernières éditions, il n'en reste pas moins que l'élan que devaient représenter ces

JOP n'a pas eu lieu.

Ces JOP ne seront pas encore ceux qui tournent le dos à une marchandisation de l'événement, à des pratiques commerciales débridées ; ils ne seront pas ceux de la démocratisation des pratiques sportives et de l'émancipation de la jeunesse via ces pratiques. Se refusant à travailler sur un réel héritage, le gouvernement s'est contenté d'opérations de communication, d'injonctions descendantes, de vœux pieux... Les 30 minutes d'APQ, les deux heures de sport supplémentaires au collège (en dehors de l'EPS), la semaine olympique, les jeux avant les jeux, les labellisations, la distribution de livrets et de pièces commémoratives de deux euros aux élèves de primaire... sont de cet ordre. Dans le même temps qu'il faisait accroire à un investissement dans les pratiques sportives, il mettait en place, dans le système éducatif, nombre de réformes qui nuisent à l'EPS et laissait le sport scolaire dériver dans une spirale négative (plus de 12 millions d'euros de déficit, de multiples rencontres sco-

lares annulées).

Refus de revoir les programmes et certifications jusqu'à maintenant, mise en place de la réforme de la voie professionnelle qui aura un impact négatif sur l'engagement des jeunes, mise en place des dispositifs du « choc des savoirs » qui va rendre problématique l'accès aux équipements, une future réforme de la formation des enseignant-es qui en réduira fortement la qualité, etc. À cette étape, le pré-bilan est extrêmement négatif. Au vu de l'importance de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive dans la démocratisation des APSA, il est légitime de revendiquer plus et mieux d'EPS pour l'ensemble de la jeunesse. C'est le seul endroit et moment où l'ensemble des jeunes, quel-les qu'ils et elles soient, sont confronté-es aux pratiques sportives, s'y développent, s'en approprient les codes et règles, se confrontent aux autres, à soi, s'y épanouissent... Si on souhaitait réellement travailler à l'élaboration d'une politique publique ambitieuse pour le développement de la

pratique pour toutes et tous, la première chose à faire aurait été de faire en sorte que le système éducatif soit exemplaire. Et ce n'est pas l'établissement de la grande cause nationale en 2024 qui semble vouloir changer la donne.

Les JOP de Paris seront un événement sportif majeur lors desquels nous serons amené-es à voir le plus haut niveau d'expertise des athlètes qui généreront nombre d'émotions, un spectacle d'une ampleur incontournable. Mais, alors qu'ils devaient être une grande fête populaire, ce sera pour une très grande partie de la population juste un spectacle télévisuel... Toutes nos revendications pour plus et mieux d'EPS, pour des installations sportives de qualité, pour des effectifs plus réduits, des conditions de travail améliorées... doivent être portées en tout lieu sans retenue aucune. L'impact de ces JOP n'aura de réalité que celle que nous contribuerons à construire. ■



alain.decarlo@snepfusu.net

HMIS Utilisons le droit syndical !

Dans un contexte où les transformations du système éducatif se font contre l'avis des personnels et l'intérêt des élèves (choc des savoirs, réforme de la voie professionnelle, évolution du pacte...), il est indispensable de multiplier les discussions collectives, tant pour analyser la situation que pour élaborer les modes d'actions nécessaires.

Parce qu'un-e « fonctionnaire doit être libre et responsable pour être réellement efficace dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées », la circulaire du 03/07/2014 rappelle le droit syndical.

À ce titre, anticiper des heures mensuelles d'informations syndicales pour les mois de mai et juin est indispensable. « Les organisations syndicales représentatives sont autorisées à tenir, pendant les heures de service, des réunions mensuelles d'information. Chaque agent (qu'il/elle soit syndiqué-e ou non, NDLR) a le droit de participer, à son choix et sans perte de traitement à l'une de ces réunions mensuelles d'information pendant une heure au maximum par mois ».

Par ailleurs, « toute organisation syndicale peut tenir [...]

des réunions d'information à l'intérieur des bâtiments administratifs en dehors des horaires de service ».

Nous vous invitons à multiplier les temps d'échanges (modèle de demande sur le QR code ci-contre). Le management joue sur la désinformation et la division, organisons-nous collectivement pour analyser, agir... et gagner.

Déposer une demande au/à la chef-fe d'établissement au moins une semaine avant la date choisie. La demande doit émaner d'une section syndicale d'établissement. Si aucune section locale n'est créée, un-e syndiqué-e du SNEP-FSU représente la section locale SNEP-FSU de l'établissement.

Ne pas hésiter à contacter vos sections syndicales départementales si nécessaire. Chaque agent-e a droit aussi à 12 jours de congés pour formation syndicale par an.

Les droits ne s'usent que lorsqu'on ne s'en sert pas. ■

Infos
HMIS



alain.decarlo@snepfusu.net

Pétition 22 000 signatures : observer / participer ?

Dans le cadre de la campagne #EPS2024, la pétition « Pour une jeunesse plus sportive, tout commence à l'école » demande un renforcement de l'EPS (horaire, équipements, recrutements, sport scolaire...). Elle a été mise en place pour permettre à chaque prof d'EPS de nourrir la campagne.

Nous faisons le constat que cette pétition, proposée aux parents, lors d'événements sportifs, dans les clubs, marche « très fort ». En effet, de nombreux-ses

citoyen-nes constatent le besoin de renforcer la culture sportive en France. Mais toute la profession ne semble pas (encore) s'être emparée de cet outil pour créer un raz de marée de signatures.

Il n'y a pas de fatalité au « moins d'EPS et de sport » suite aux JOP ! Pourtant, c'est ce qui est construit par les choix gouvernementaux : suppressions de postes, suppression de l'épreuve d'EPS au CRPE, déficit budgétaire organisé à l'UNSS, imposition du « bouger » en lieu et place de

l'EPS... Un rapport de force, avec de nombreuses alliances peut inverser la tendance. Il nécessite une mobilisation de tous et toutes. Alors, tous-tes sur le pont pour obtenir 20 signatures et nourrir une campagne offensive pour gagner le renforcement de l'EPS et du sport.

La pétition sera remise au ministère en fin d'année scolaire. ■

Téléchargez
la pétition



fabrice.allain@snepfusu.net

Développer la campagne des 4h d'EPS

Le SNEP-FSU continue la campagne pour les 4h d'EPS à l'occasion du passage de la flamme olympique.

E. Macron a posé le décor en faisant de la rentrée 2023 le théâtre d'annonces sur le sport à l'école, puis en décrétant l'activité physique et sportive grande cause nationale de l'année 2024. « Il ne faut pas politiser le sport », prononçait le même E. Macron en novembre 2022 à l'occasion de la coupe du monde de football au Qatar. La mise en scène olympique, les budgets pharaoniques consacrés, les déplacements de population⁽¹⁾... traduisent pourtant l'importance (géo)politique des Jeux.

Pour le SNEP-FSU l'héritage des Jeux olympiques ne doit pas se traduire par un écran de fumée,

comme les 2h de sport pour quelques-un·es, sans contenus, sans objectifs éducatifs, mais constituer le moteur d'une

Les évènements en lien avec le passage de la flamme olympique

- Mulhouse : 25/06, conférence de presse et table ronde
- Grenoble, Bordeaux, Lille et Rennes : dates et modalités à venir
- Marseille : 08/05, présence du SNEP-FSU pour l'arrivée de la flamme
- À Manosque, atelier VTT et en juin action au sommet du Mont Ventoux

transformation progressiste pour la jeunesse et la société.

Cela appelle des choix politiques forts, traduits dans le budget de l'État, dans une vision à long terme pour répondre aux enjeux de la société de demain.

La flamme olympique a été allumée à Olympie le 16 avril et va désormais parcourir le pays jusqu'à la date de la cérémonie d'ouverture. Pour le SNEP-FSU, il est nécessaire que des Jeux résultent des prises de décisions significatives pour le développement et la démocratisation d'accès à la pratique physique, sportive et artistique.

Autour du relais de la flamme, le SNEP-FSU organisera des

évènements pour rassembler les acteurs·rices du mouvement sportif, les élu·es, les usager·es et les enseignant·es d'EPS et mettre en avant les besoins de l'EPS, du sport scolaire et du sport. Plusieurs sections académiques du SNEP-FSU ont déjà planifié des réunions publiques ou des conférences de presse (Marseille, Grenoble, Bordeaux, Lille, Mulhouse) et d'autres suivront. Le SNEP-FSU appelle les enseignant·es d'EPS à se rapprocher des militant·es départementaux·ales pour donner vie à ces temps forts. L'augmentation de l'horaire d'EPS à 4h hebdomadaires est plus que jamais la priorité pour une EPS de qualité pour la jeunesse d'aujourd'hui. ■

(1) Jade Lindgaard, Paris 2024 : Une ville face à la violence olympique (Divergences, 2024)

TÉMOIGNAGES

26, Drome :

Bourg les Valence : depuis 2019, difficultés pour réaliser la programmation avec la subvention allouée pour la location d'installations et le paiement des transports en EPS. 2020, la piscine proche de notre collège a fermé par manque de personnel après la fermeture due au COVID. Depuis, elle n'est pas ouverte pour cause de travaux. Nous n'avons donc pas eu accès à cette piscine depuis 5 ans. Nous aurions pu avoir des

créneaux sur une autre piscine à partir de 2022, mais cela aurait nécessité d'y aller en transport, ce qui est impossible avec la subvention allouée.

Valence : horaire dédié à l'EPS en raison des déplacements pour se rendre sur les installations sportives. Les élèves du collège Émile Loubet passent 1/3 de leur temps à se déplacer plutôt qu'à pratiquer. Sur l'ensemble du collège, ils perdent donc 6 950 minutes, soit 116h dans les transports : c'est plus d'une année entière d'EPS qui est perdue sur le cursus en volume horaire.

33, Gironde :

Latresne : 1 an avant les JOP, la piscine a fermé. Les raisons : trop cher d'investir pour la rénover et a notamment été mis en avant le coût de la mise aux normes pour l'accès aux personnes handicapées. Alors que nous devrions tout faire pour permettre à tous et toutes, valides et handicapé·es d'accéder aux pratiques sportives, il est écoeurant de voir que des installations ferment car les coûts de mise aux normes sont trop élevés.

Les remontées de l'opération vérité

74, Haute savoie : problématiques de sécurité des élèves dues au revêtement, d'aménagement des aires de jeu, de coût énergétique.



24, Dordogne : gymnases vétustes et mal isolés. Température excessivement froide en hiver.



83, Var : près de Draguignan, 1 piscine pour 200 établissements.



nathalie.francois@snepfusu.net

Sport scolaire, reprendre la main !

Les seules mesures correctives engagées par la direction nationale (DN UNSS) pour enrayer le déficit record de 12,3 M € portent sur la réduction des rencontres destinées aux élèves : 14 championnats de France, 4 compétitions internationales, mais aussi des dizaines de rencontres en territoires sont annulés d'ici fin juin. Les crédits d'animation sont en baisse de 20 à 30 %. Rien sur les cabinets privés ni sur la masse salariale à la DN UNSS, c'est totalement inacceptable !

Le rassemblement initié par le SNEP-FSU à l'AG UNSS du 16 janvier nous a permis d'obtenir deux réunions « extraordinaires » le 26 janvier et le 25 mars avec la DGESCO, la direction nationale UNSS (DN

UNSS) et les élu·es des AS. Nous avons une nouvelle fois contesté l'accord cadre transport et exigé une réorientation radicale des choix financiers. Une autre réunion se tiendra le 13 mai en amont du prochain CA UNSS où sera présenté le budget 2024-2025.

La colère gronde dans la profession.

Un tiers des cadres UNSS ont déclaré leur poste susceptible d'être vacant à la prochaine rentrée, cela en dit long. Lors du séminaire sport scolaire organisé par le SNEP-FSU au CNOSEF les 28 et 29 mars, des collègues animateurs d'AS ont tenu les propos suivants : « Il faudrait qu'on fasse confiance aux personnes de terrain » ; « Il

faut qu'on défende la mission de service public pour laquelle on s'est engagé » ; « On ne se retrouve plus dans la structure qui pilote » ou encore « Il faut que les enseignant·es se réapproprient la structure ».

Comme nous avons su le faire ensemble, le SNEP-FSU avec les collègues, pour obtenir la suspension de l'obligation du mail parents en septembre dernier, nous devons montrer notre détermination à défendre le sport scolaire partout sur le territoire et à toute occasion (rencontres UNSS, réunions de districts, instances UNSS ou de l'Éducation nationale). Le SNEP-FSU invite la profession à dénoncer la politique sportive et financière de la DN UNSS et à exiger un changement. ■

fabrice.allain@snepfusu.net

Opération vérité : l'EPS, les enseignant·es et les élèves méritent mieux

Les conditions d'exercice du métier sont étroitement liées à celles qui doivent permettre les apprentissages des élèves. De la perte de temps en déplacement à la vétusté des équipements sportifs ou au partage de service entre plusieurs établissements, ce sont autant de paramètres qui agissent sur la qualité du service public d'éducation et sur la santé de ses agent·es.

Le SNEP-FSU décide de mettre en lumière la réalité du terrain, celle que nous connaissons avec nos classes mais aussi celle de notre métier où injonctions et multiplications des tâches s'empilent désormais au quotidien. Pour cela, nous appelons l'ensemble de la profession à nous faire part de leurs conditions d'exercice en nous adressant un témoignage à : operationverite@snepfusu.net. **Les premiers retours montrent une réalité du terrain dont les conséquences sont multiples :**

- Sur les apprentissages des élèves (matériels ou installa-

tions vétustes, heures d'EPS non assurées),

- Sur la santé des enseignant·es⁽¹⁾ (charges lourdes, déplacements),
- Sur l'attractivité du métier.

L'opération vérité se veut être un moyen de montrer l'inacceptable dans un système éducatif, pilier de la république, qui doit répondre à une exigence de formation pour transformer le réel et répondre aux enjeux de demain. Les politiques néolibérales et austéritaires menées ont dégradé la situation de l'EPS. L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques que nous appelons doit la prendre en compte, pour aller vers plus d'égalité territoriale et une amélioration des conditions d'étude des jeunes et de travail des enseignant·es. ■

(1) Sur ce sujet : enquête « Usure professionnelle » du SNEP FSU :



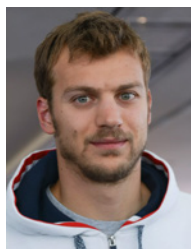
Enquête
Usure profes-
sionnelle





INTERVIEW par Bruno CREMONESI

Le sport, c'est à l'école que les jeunes vont l'apprendre



Christophe Lemaitre, 2^{ème} français à être descendu en dessous des 10 secondes sur 100 m, a participé jeudi 14 mars à la soirée EPS n°6 : « Peut-on faire progresser tous·tes les élèves en course de vitesse » Le podcast de la soirée est sur notre chaîne YouTube.

Bruno CREMONESI : Qu'est-ce qui vous a donné ce goût et cette envie de rentrer dans la vie de la course de vitesse ?

Christophe LEMAITRE : Cela a été un déclic car j'étais plus sport collectif. J'ai fait du hand, du foot, du rugby et on m'a toujours fait la remarque de ma vitesse de pointe. Dans les cours d'EPS ou dans les jeux de la cour de récréation, j'ai toujours été remarqué pour ma rapidité. Et c'est seulement à mes 15 ans que je suis allé faire des tests dans le club d'athlétisme à côté de chez moi. J'ai fait des tests sur 50m et après ces tests mon entraîneur m'a conseillé de me mettre au sprint.

B.C. : Qu'est-ce qui pousse comme ça des sportifs et des sportives à continuer à s'entraîner pour gagner quelques 10^{èmes} de secondes ?

C.L. : C'est progresser tout simplement. De toujours aller de plus en plus vite. C'est grisant de sentir quand on fait une course que tout est en place et qu'à la fin le chrono s'affiche avec un record personnel à la clé. Un sprinteur a envie de vivre ces émotions, d'avoir l'impression de voler sur la piste. Parce que quand on va vite, on passe plus de temps en l'air qu'au sol.

B.C. : Quels sont les principaux leviers de l'émotion ? Le moment du départ ? Rattraper les autres ?

C.L. : Cela a évolué au cours de ma vie de sportif. Quand j'ai commencé, tout ce que je voulais, c'était gagner, être le premier. Quand j'avais des sprinteurs devant moi, j'étais porté par cette envie de les rattraper. Cet esprit de compétition m'a poussé à dépasser les autres.

Maintenant, avec l'âge et la maturité, je cours avec d'autres émotions, d'autres idées derrière la tête. Au moment des départs, dans une compétition internationale, il y a toujours cette pression, cette adrénaline, mon rythme cardiaque accélère. Il y a plusieurs choses qui résonnent en moi, mais je ne sais pas vraiment mettre de mot pour les expliquer. Battre mon record personnel, faire une belle course, me faire plaisir. .

B.C. : Qu'est-ce qui est le plus important à transmettre pour courir de plus en plus vite ?

C.L. : La première étape pour pouvoir courir vite, c'est d'abord, d'apprendre à courir. Quand j'étais plus jeune, je courais vite mais je n'étais pas gainé, mes jambes et mes bras partaient dans tous les sens... Il faut apprendre la technique de course.

L'enjeu est d'apprendre à diriger les forces vers l'avant et pas vers le haut. La deuxième dimension, c'est la préparation physique générale pour tenir tout au long de la course.

B.C. : Le 15 mars les enseignant·es d'éducation physique et sportive, avec leur syndicat, ont fait un grand appel à la grève pour demander plus d'éducation physique et sportive. Vous, en tant que sportif de haut niveau, est-ce que vous pouvez leur transmettre un message ?

C.L. : Je comprends totalement leurs revendications. Je suis totalement d'accord avec ça. Je pense que l'EPS, depuis plusieurs années, a perdu de plus en plus de place, de plus en plus d'importance à l'école. Le sport à l'école c'est un enjeu majeur pour la jeunesse. Nous l'avons vu pendant le COVID, le besoin fondamental de faire une pratique sportive, cela faisait du bien au corps et à la tête. Le sport ce n'est pas que du haut niveau, il doit rester pour tous et toutes. C'est à l'école que les jeunes vont apprendre et le garder toute leur vie. ■

alexandre.majewski@snepsfu.net

PROGRAMMES/DNB

Une alternative est nécessaire et possible !

Soucieux de lutter contre les inégalités sociales, de développer les capacités physiques de tous·tes les jeunes et de former des citoyen·nes "sportif·ves" critiques, le SNEP-FSU et la majorité de nos collègues plaident pour la reconnaissance et la valorisation de l'EPS. Défendre notre discipline passe par l'identification de savoirs exigeants à acquérir sur tout le territoire et par la création d'une épreuve d'EPS au DNB.

Quatre raisons guident nos revendications :

- Nous considérons, contrairement à l'institution, que plus les savoirs sont de haut niveau, plus ils nécessitent le besoin de l'autre pour apprendre, qu'ils exigent d'observer, de réfléchir à sa pratique et de s'approprier des méthodes. Autrement dit, la dimension éducative de l'EPS sera d'autant plus importante que les contenus à s'approprier seront exigeants !
- Nous affirmons qu'une discipline qui n'évalue plus les acquisitions culturelles risque de perdre sa légitimité aux yeux des élèves et de leurs parents.
- Nous défendons l'idée qu'entrer dans une culture sportive ou artistique, y trouver du sens et de la motivation, est la meilleure façon de permettre à un·e jeune de prolonger, stabiliser et pérenniser son engagement physique aux différents âges de la vie.
- Nous constatons que les enseignant·es d'EPS s'engagent quotidiennement pour assurer leur mission de service public en permettant l'acquisition de savoirs exigeants par tous·tes leurs élèves quelle que soit leur origine sociale et territoriale.

Les propositions alternatives de programme EPS élaborées par le SNEP-FSU sont à expérimenter, compléter et amender par les équipes d'établissement. En outre, elles servent de base aux échanges avec les décideurs politiques et institutionnels. Quant à l'examen du DNB, nous faisons une proposition concrète : évaluer en CCF les savoirs acquis et définis nationalement dans 3 APSA ayant fait l'objet de séquences d'apprentissage de 40h à 60h.

Place aux enseignant·es pour redonner à l'EPS son identité : une discipline « à part entière et complètement à part » ! ■

SOIRÉE DE L'EPS

Avons-nous besoin d'un programme et d'une certification en EPS ?

Ce qui s'enseigne aujourd'hui en EPS est-il cadré par des textes ? Quels savoirs sont exigés à la fin du collège et du lycée ? Les enseignant·es d'EPS peuvent aujourd'hui concevoir leur enseignement avec très peu de visées communes dans les savoirs attendus.

Mais finalement, notre discipline a-t-elle besoin de programme et de certification ? Une augmentation du coefficient du BAC et une épreuve du DNB contribueraient-elles vraiment à valoriser l'EPS en France ? ■



dominique.parville@snepsfu.net

LE SNEP & LES MÉDIAS

100 jours pour un héritage

Le décompte avant les JOP de Paris a débuté depuis longtemps. Mais à l'approche de ceux-ci, l'effervescence monte progressivement. Le J-100 est la date retenue pour allumer la flamme olympique et débiter le parcours qui la mène jusqu'à l'inauguration. C'est aussi l'occasion pour beaucoup de médias de faire un point sur les promesses réalisées : si les épreuves en eau libre dans la Seine font l'objet d'une attention médiatique, la question d'un véritable héritage de ces Jeux est particulièrement scrutée. Si le SNEP-FSU alerte depuis longtemps, de plus en plus de voix questionnent de ce qu'il restera de cet événement. Des reportages de terrain interrogeant des éducateurs sportifs en Seine-Saint-Denis à la tribune commune du député Régis Juanico et de notre collègue Guillaume Dietsch dans

le Huffington Post, en passant par les appels de journalistes à notre co-secrétaire générale Coralie Bénech, une nouvelle marche est franchie dans l'intérêt porté aux réelles retombées de ces JOP 2024. De quoi renforcer notre conviction de maintenir la pression sur nos décideuses et décideurs pour plus et mieux d'EPS : à nous, collectivement, de saisir cette occasion unique ! ■

Article
interview
Coralie Bénech



Article
Juanico/Dietsch



COORDINATION jean.fayemendy@snepfusu.net

Un jugement qui fera date !

Pour la première fois, des HSA ont été reconnues pour ouvrir droit à l'indemnité de coordination

Professeur d'EPS, au titre de l'année scolaire 2018/2019, S. a été désigné par la principale pour assurer la mission de coordination des APSA dans son collège où exercent 5 enseignant-es d'EPS qui effectuent les services hebdomadaires suivants : 3 professeur-es d'EPS (20 h chacun), 1 professeur d'EPS (21 h) et un chargé d'enseignement d'EPS (3 h).

Le total de ces services est de 84 heures, dont 1 HSA. Il représente « plus de 4 enseignants en équivalent-temps plein » en référence aux obligations de service des professeur-es d'EPS (4x20), soit 80 h.

Dans ces conditions, notre collègue considère qu'il doit bénéficier d'une IMP d'un montant annuel de 2 500 € confor-

mément aux dispositions de la circulaire n° 2015-058 du 29/04/2015. Le 15/02/2019, il demande au Recteur de Bordeaux de lui faire droit.

Par son silence à ne pas lui répondre dans le délai de 2 mois, le recteur signifie à notre collègue sa décision de rejet implicite de sa requête. S. saisit alors le Tribunal Administratif (TA) de Bordeaux pour qu'il annule cette décision. Par jugement en date du 9/11/2020, le TA a rejeté son recours en considérant que « le nombre d'enseignants en équivalents temps plein n'est que l'un des critères pris en compte pour fixer le taux de l'IMP, le recteur devant également apprécier l'importance effective et les conditions d'exercice de la mission particulière exercée par l'enseignant ».

S. décide de faire appel du jugement du TA de Bordeaux : le Conseil d'Etat attribue la requête à la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Bordeaux. Dans un arrêt en date du 7/12/2023, la CAA annule le jugement du TA de Bordeaux et la décision implicite par laquelle le recteur a refusé à S. le bénéfice de l'IMP au taux majoré de 2 500 € et condamne l'État à verser à notre collègue 1 500 € au titre de l'indemnisation des frais qu'il a exposés.

Dans ses motivations, la CAA rappelle que le ministre a défini les orientations par circulaire et qu'il ne revient pas au recteur d'ajouter d'autres critères que le « dépassement du seuil de 4 enseignants d'EPS en équivalent temps plein ». La CAA prend en compte le fait que « l'équipe enseignante était composée

de 4 enseignant-es d'EPS qui assuraient pour 3 d'entre eux un service à temps complet et un service complet avec une HSA pour le dernier ». La Cour en conclut que « le collège (dans lequel exerce S) doit être regardé comme ayant compté plus de 4 enseignant-es d'EPS en équivalent temps plein ». **Ainsi, pour la première fois, une CAA prend en compte l'existence d'une HSA pour déterminer le dépassement du seuil des 4 enseignant-es d'EPS en équivalent temps plein, ouvrant le bénéfice d'une IMP de coordination des APSA au taux annuel de 2 500 €.**

Cette décision constitue un succès important pour le SNEP-FSU qui n'a cessé de considérer que les HSA devaient être prises en compte au même titre que les heures-poste pour déclencher l'attribution de l'IMP de coordination des APSA au taux annuel de 2 500 €.

Il aura fallu plus de 4 ans et 10 mois pour faire reconnaître les droits de S. Mais la persévérance du SNEP-FSU et l'engagement de Me WEYL, son avocat, auront – en plus – permis une décision historique pour la profession. ■

J&S gwenaelle.natter@snepfusu.net
jean.kanapa@snepfusu.net

Réforme des formations et diplômes J&S

Lors du lancement du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport le 05/06/23, le Gouvernement annonçait qu'il s'engageait avec les partenaires sociaux du secteur pour améliorer et renforcer l'accès aux métiers du sport, ainsi que leur attractivité.

En réalité, il s'agissait surtout de mener la réforme des formations par blocs de compétences et trouver une articulation entre les filières de certification.

Le SNEP-FSU avait alerté que mener une telle réforme, sans moyens, sans personnel, sans ambitions serait un désastre.

Un travail a semble-t-il été mené avec les branches et les représentant-es de plusieurs ministères, mais les grand-es absent-es des négociations ont été les agent-es des ministères chargé-es de la Jeunesse et des Sports.

Et pour quel résultat ? Une réduction de l'ambition de formation et une simple soumission à France Compétences qui, loin d'être absente du Grenelle, était en fait le marionnettiste de pseudo acteurs englués dans des postures partiales, parce que le ministère ne porte plus d'ambitions depuis trop longtemps pour les qualifications et les métiers du sport et de l'animation.

Apprenant que la Commission Professionnelle Consultative (CPC) des métiers du sport et de l'animation du 10/04/24 devait rendre un avis sur l'abrogation du CPJEPS et de plusieurs BPJEPS, ainsi que sur les référentiels de compétences des diplômes conçus en blocs de compétences, les élu-es au CSA MJS ont aussitôt réagi en intersyndicale : lettre ouverte à la ministre, interpellation des membres de la CPC, alerte auprès d'autres décideurs politiques, ... Mais à ce jour, la ministre n'a pas daigné nous répondre et les textes ont été adoptés en CPC. Pour autant, nous ne résignons pas.

Le SNEP-FSU continue à alerter et organiser la mobilisation pour limiter les conséquences délétères d'une réforme d'une telle ampleur, menée dans un calendrier intenable et sans véritable concertation. Il en va de la qualité des formations ! ■



Les coordonnateurs-rices des APSA qui n'auraient pas obtenu une IMP au taux annuel de 2 500 € alors que leur établissement comptait « plus de 4 enseignants d'EPS en équivalent temps plein » **en prenant en compte les HSA** doivent pouvoir s'appuyer sur la décision de la CAA de Bordeaux pour former un recours. Compte-tenu de la réglementation, **il est possible de remonter jusqu'à 3 ans en arrière pour solliciter le paiement, à titre rétroactif, de la somme due en s'appuyant sur la décision de la CAA de Bordeaux.** Le secteur Action juridique du SNEP-FSU est à la disposition des syndiqué-es pour les aider à faire valoir leurs droits. Pour chaque année scolaire concernées (2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024), il convient de nous adresser très rapidement (juridique@snepfusu.net) un courriel et les états de service des enseignant-es d'EPS en poste dans l'établissement.

FORMATION coralie.benech@snepfusu.net

Une réforme de la formation... au détriment de la formation

Sous couvert de régler la crise d'attractivité qui touche le métier d'enseignant-e, le ministère a décidé de bouleverser le cursus de formation. Pour réaliser cette réforme le ministère ne prend pas en compte le premier obstacle au métier d'enseignant-e, celui des salaires, comme l'indique le sondage IPSOS de 2022 pour la cour des comptes « facteurs d'attractivité et de rejet du métier d'enseignant chez les étudiants ». La question de l'obstacle lié au nombre d'années d'études exigées, comme l'avance le ministère, arrive en 7^{ème} place de ce sondage.

Le métier d'enseignant-e n'attire plus de manière générale, mais, même si cela évolue,

pour ce qui est de notre filière STAPS et du professorat d'EPS, tel n'est pas le cas. Le CAPEPS reste un concours difficile où le taux de pression est important. De même, notre formation dite « intégrée » a toujours permis un nombre moindre de démissions et/ou de licenciements. Certes, le métier de professeur-e d'EPS est percuté lui aussi par le niveau des salaires et les conditions de travail, mais son attractivité avait été relativement préservée. Cette particularité est liée en partie à la richesse de la formation en STAPS en licence éducation et motricité. Les apports théoriques, scientifiques, didactiques et pratiques, la confrontation progressive à des stages d'observation et de pratique accompagnée participent à une

formation complète préparant aux différentes facettes du métier d'enseignant-e d'EPS.

Le SNEP-FSU a toujours revendiqué plus de moyens pour les STAPS, notamment pour permettre aux étudiant-es d'accéder aux pratiques des activités physiques sportives et artistiques, accès aux pratiques qui ont déjà fortement diminué ces dernières années. Cette confrontation aux pratiques est pourtant un élément essentiel de formation. Avec l'abaissement du niveau de concours au niveau L3, les contenus vont être revus et la pratique physique va encore être impactée. De 5 épreuves pratiques en 2000, le CAPEPS est passé à 3, et si le dispositif était retenu, à 1 seule en cette année 2024.

Le ministère n'aura jamais pris le temps de faire un bilan sérieux et partagé de la précédente réforme, d'analyser la particularité de la formation en STAPS, il est piloté par une vision utilitariste du métier d'enseignant-e. Métier qu'il considère aujourd'hui comme un outil d'application de bonnes pratiques. La part de plus en plus importante accordée aux valeurs de la république dans le cursus révèle en partie cette volonté du MEN de piloter fortement la formation.

Aucune concertation n'aura vraiment eu lieu sur le sujet. Les formateurs-rices, les étudiant-es, les profs vont être fortement impacté-es dès l'année prochaine. De nombreuses motions sont actuellement votées dans les INSPE car le devenir des formateurs-rices est incertain. Le SNEP-FSU porte l'idée de pré-recrutements, ainsi que des améliorations de l'actuelle formation qui met sous grande tension les étudiant-es de master, ainsi que les fonctionnaires stagiaires. ■

Alerte, épreuve EPS au CRPE

L'concours de professeur-es des écoles est attaqué de toutes parts. Le ministère souhaite prendre complètement la main sur leur formation, transmettre des bonnes pratiques et en faire des applicateurs-rices (labellisation des manuels, méthode à utiliser, etc.). Par ailleurs, l'épreuve d'EPS disparaît en tant que telle et se retrouve noyée dans un écrit de 4 heures qui comprend plus de 5 disciplines. L'année des JOP, c'est un bien mauvais signal, à moins que l'avenir de l'EPS à l'école ne s'envisage qu'à travers les 30 minutes d'APQ... ■

EUROPE

EUPEA :

3 questions à Bruno CREMONESI

Quelle est la fonction de l'association ?

EUPEA est une organisation professionnelle non gouvernementale à but non lucratif, regroupant des associations nationales d'éducation physique. EUPEA promeut l'Éducation Physique et le sport scolaire en Europe en travaillant avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec des expert·es. Plus de 30 associations nationales d'éducation physique en Europe sont membres d'EUPEA.

Nous avons des relations avec de nombreuses organisations internationales comme l'UNESCO, la Fédération Internationale de l'Éducation Physique et Sportive (FIEPS), les associations de chercheurs·euses comme par exemple l'AISEEP.

Le but de l'association est de créer un réseau entre les associations des pays européens pour promouvoir l'augmentation des horaires d'éducation physique en Europe et sa place dans les programmes scolaires.

Un second objectif est de créer le plus grand réseau d'enseignant·es d'éducation physique en Europe.

Quel est ton rôle ? Quels sont les



En savoir plus sur la FIEPS, lire l'interview sur les 100 ans de l'organisation

dossiers traités actuellement ?

Je suis vice-président de l'association depuis cette année. EUPEA est impliquée dans de nombreux projets Erasmus+ sport. Notre volonté est de montrer dès que possible l'importance de l'éducation physique pour contribuer à des grands objectifs de société. Nous devons être attentifs·ves, car je perçois parfois un glissement dans l'association qui tend à défendre une conception contributive de l'EP en oubliant sa dimension constituante dans le processus éducatif des enfants et des jeunes.

Nous avons, le 21 mai prochain à 18h00, le projet d'organiser un PE talk sur les tests en Europe. Nous avons réalisé un questionnaire pour analyser le type de tests en Europe et leurs fonctions. De nombreux pays européens proposent des tests de fitness, ce qui questionne la définition de l'éducation physique. Pour y participer, il faut se rendre sur le site de EUPEA pour s'inscrire : <https://eupea.com/>



Notre prochain forum se tiendra à Belgrade, il sera l'occasion de travailler sur un nouveau plan d'action pour défendre la place de l'EPS et essayer de créer au sein des compétences clés Européennes, une compétence sur les savoirs en éducation physique. ■



Même en mai, pour gagner, il faut se syndiquer

Parce qu'elle est un élément déterminant du rapport de force, la syndicalisation est indispensable pour faire avancer les revendications.

Par la cotisation, nous nous organisons pour faire vivre un outil syndical qui œuvre au quotidien pour améliorer l'EPS, le sport scolaire, le sport et les conditions de travail de chacun·e. Alors n'hésitez pas, il n'est jamais trop tard pour adhérer⁽¹⁾.

(1) Vous serez considéré·e adhérent·e jusqu'au 31/12/2024

TRIBUNE LIBRE Serge REITCHESS

Vous avez dit tests physiques ?

Ou quand les apprentissages dans les APSA ne servent plus à l'évaluation du niveau physique des élèves (selon les injonctions ministérielles)...

Il est indispensable d'y voir clair, d'ouvrir des espaces d'échanges dans les établissements avec les équipes, afin de faire le bilan de l'opération tests en collège, afin d'éviter qu'elle ne soit étendue, voire généralisée.

- Les bonnes idées, simples et pratiques du ministère (les tests) ne le sont pas vraiment :
 - Aucun bilan (comme à l'habitude) : juste des injonctions à la profession.
 - Aucun rapport avec nos conditions de travail qui contribuent à déterminer le niveau physique des élèves (horaires EPS, accès aux installations, temps de déplacements, temps de pratique réel des élèves, durée des cycles, niveau d'acquisition des élèves dans les APSA).
 - Pourtant le temps de pratique réel est amputé souvent (de 30 à 50 %) par l'éloignement des installations et les gymnases partagés à 2 classes (il y a lieu de réaliser des bilans dans les établissements sur ces conditions de travail).
 - Dans le contexte d'une EPS soi-disant réduite à la santé comme priorité pour le ministère, ces tests préparent naturellement les élèves « groupes de niveaux fragiles » (que l'EPS ne pourrait pas faire progresser ?) au dispositif 2h de sports que le ministère veut imposer et généraliser dans tous les collèges (CQFD selon Attal, Belloubet et Oudéa-Castéra).
- On pourrait presque tomber sous le charme d'une EPS de tests enfin utile aux élèves et aux familles :
 - « C'est bien, pour que les familles connaissent l'état de forme et de santé de leur enfant ! »
 - « Ça crédibilise le rôle de la santé pour l'EPS ! »
 - « C'est simple à utiliser, à faire et à évaluer ! »

PROPOSITIONS

- Il est temps de faire réapparaître les conditions réelles d'apprentissages des élèves et le développement de leurs capacités physiques dans chaque APSA malgré la « nouvelle EPS santé ».
- Il est temps de faire « réapparaître » les référentiels d'acquisitions nationaux dans chaque APSA, où il est possible de repérer les niveaux d'acquisitions techniques et physiques en fonction du temps de pratique : ce sont les vrais tests physiques, tout au long de la scolarité du niveau des élèves « grandeur nature » dans les APSA (notamment en course : exemple le « savoir courir » 10 mn à 10 km/h, 1 600m – Collège M. Curie, 93)
- Il est temps de réaffirmer que les référentiels nationaux permettent une EPS dans une école égalitaire pour la réussite de tous et toutes les élèves ; les tests quant à eux créent des classements et une inégalité de fait, conçue dans l'autonomie des établissements.

EXTRÊME-DROITE polo.lemonnier@snepps.net

Course à l'échalote du plus extrême !

À quelques semaines de l'échéance électorale des européennes, l'exécutif ne cesse de flirter avec les valeurs et idées de l'extrême droite. Il y a bien sûr le choc des savoirs qui reprend dans les grandes lignes le programme « éducatif » du RN en organisant le tri social des élèves, il tape toujours et encore sur les plus fragiles au travers des réformes du chômage, la loi immigration, la volonté de généraliser le SNU et maintenant le choc d'autorité pour la jeunesse qui serait devenue trop violente. Le répressif est une fois de plus mis en avant en lieu et place de la recherche de voies éducatives. Attal passe bien évidemment sous silence toute la violence générée par les politiques poursuivies qui laissent de plus en plus de monde au bord du chemin. Nous connais-

sons d'avance les résultats de ces orientations « réactionnaires » qui fractureront davantage la société et renforceront la défiance à l'égard de l'école, alors qu'il y a lieu de développer la confiance. Cette orientation au-

toritaire et ces communications entendent récupérer des voix sur l'extrême droite. Non seulement cela insulte les valeurs fondatrices de la France érigées aux frontons de la République, mais cette course à l'échalote du plus extrême participe de la dédramatisation des officines fascistes et réactionnaires que sont le RN et Reconquête. Ainsi, le SNEP-FSU appelle les personnels à participer aux élections Européennes du 9 juin pour porter nos idéaux et revendications et faire barrage à l'extrême droite et celles et ceux qui en portent les idées. ■

